

PREFET DES ARDENNES

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Charleville-Mézières, le 22 JUL. 2019

Service de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes

Réf départ : 2019-552

Affaire suivie par : B. SIGNORI

☎ 03 10 07 34 00

☎ : 03 10 07 34 35

@ : ddcspp-ccrf@ardennes.gouv.fr

MADAME COMBETTES

PRÉSIDENTE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

GRAND EST

8 RUE ADÈLE RITON

67000 STRASBOURG

Objet : « œufs de poules en plein air » - « œufs de poules au sol »

ALSACE NATURE	
Siège Social	
N° :	36912
Date :	25 JUL. 2019
Intervenus à :	
à :	P Combettes A Vonesch
P. I. :	
Dossier :	FOP

Madame la Présidente,

Par courriel, le 7 juin dernier, vous avez saisi la DDCSPP des Ardennes pour signaler qu'un élevage de poules du département ne respecterait pas la réglementation se rapportant à l'étiquetage des œufs.

Il est observé que la même question est soulevée dans divers départements ; dans ces conditions, j'ai fait remonter cette problématique au niveau national.

Je vous informe qu'à ce stade, je suis en attente de la réponse.

Veuillez croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

P/Le directeur départemental,
La directrice départementale adjointe



Sylvie BONNET